



## Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 17 avril 2020 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

Vu la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de coronavirus, l'autorité de tutelle fédérale a autorisé que le Conseil se fasse à distance, par vidéoconférence diffusée dans la salle pour le public ou exceptionnellement par mail, en limitant l'ordre du jour aux dossiers nécessaires au bon fonctionnement de la zone. Le Président a décidé d'organiser la séance par vidéoconférence, avec diffusion du lien internet pour le public souhaitant y assister. Tous les points à l'ordre du jour ont été maintenus.

### En séance publique

#### 1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 20 MARS 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 20 mars 2020.

#### 2. CONVENTION MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – ENTRAÎNEMENT DES SECOURISTES-AMBULANCIERS MILITAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la convention d'entraînement des ambulanciers militaires entre la zone de secours DINAPHI et le Ministère de la Défense, prenant cours dès sa signature et pour une durée indéterminée.

#### 3. CONVENTION ZONE VAL DE SAMBRE – COLLABORATION OPÉRATIONNELLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la convention de collaboration opérationnelle dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide, entre la zone VAL DE SAMBRE et la zone DINAPHI ; De charger le Collège de zone de signer cette convention et de charger le Commandant de zone d'informer le personnel opérationnel adéquat.

#### 4. DÉCISION TUTELLE – RECOURS CONTRE UNE DÉCISION DU GOUVERNEUR – NOUVELLE DÉCISION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de revoir sa décision n°8 du 19 avril 2019 et d'approuver comme suit la composition du jury pour les épreuves de promotion de 20 sergents volontaires : 2 officiers de la zone DINAPHI ayant au moins le grade de lieutenant, à savoir le Cpt LEONARD et le Lt LIETART ; De revoir sa décision n°10 du 12 juillet 2019 et d'approuver comme suit la composition du jury pour les épreuves de mobilité de sergents professionnels : 2 membres de l'Etat-Major de la zone DINAPHI, à savoir le Cpt LEONARD et le Lt LIETART ; Le responsable du service des Ressources Humaines, M. WILLEMS.

#### 5. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 100 CASQUES POMPIERS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/002 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 24.100,00 hors TVA ou € 29.161,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché via le marché SPF II/MAT/A42-336-15 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

#### 6. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 200 CAGOULES DE FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/003 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 3.140,49 hors TVA ou € 3.799,99, 21% TVA comprise ; De conclure le marché via le marché SPF II/MAT/A24-363-17 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

#### 7. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 100 PAIRES DE GANTS DE FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/004 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 6.859,50 hors TVA ou € 8.300,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) auprès de la société Fire Technics SA ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

#### 8. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE TENUES POUR AMBULANCIERS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/005 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 17.401,49 hors TVA ou € 21.055,80, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

**9. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 15 APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/006 et le montant estimé du marché "Achat de 15 appareils de protection respiratoire, qui s'élève à € 27.272,72 hors TVA ou € 32.999,99, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) via la centrale d'achat du SPF portant la référence II/MAT/A12-303-12 (société Dräger Safety Belgium) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

**10. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 16 ARMOIRES À VOLET ET DE 8 CHAISES DE BUREAU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/007 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 7.024,79 hors TVA ou € 8.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/741-98.

**11. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 16 FAUTEUILS DE REPOS NON BASCULANTS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/008 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 10.743,80 hors TVA ou € 13.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/741-98.

**12. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 18 TIB « EAU VIVE » – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/009 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 14.049,58 hors TVA ou € 17.000,00 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

**13. MARCHÉ PUBLIC - ACQUISITION DE 2 ENSEMBLES DE MATÉRIEL DE SAUVETAGE « EAU VIVE » – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/010 et le montant estimé de ce marché qui s'élève à € 13.223,14 hors TVA ou € 16.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

**14. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 4 TIB SÈCHES POUR PLONGEUR – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/011 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 4.958,67 hors TVA ou € 6.000,00 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

**15. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'ÉQUIPE GRIMP – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/012 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 6.198,34 hors TVA ou € 7.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

**16. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 18 GILETS DE SÉCURITÉ ET SAUVETAGE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/013 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 5.206,61 hors TVA ou € 6.300,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

17. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 30 KITS DE MATÉRIEL INDIVIDUEL ANTICHUTE POUR TRAVAIL EN HAUTEUR – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/014 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 9.090,90 hors TVA ou € 11.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) auprès de la société Condor Safety (marché du SPF Intérieur) sous les références : Système de retenue avec absorbeur d'énergie – lot 2 II/MAT/A19-362-17 – lot 2 et Harnais antichute – Lot 1 II/MAT/A19-362-17 – Lot 1 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

18. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 150 TIB FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/015 figurant dans le cahier des charges GAC/2016/3832 de la zone de secours Anvers et le montant estimé de ce marché qui s'élève à € 114.049,58 hors TVA ou € 138.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché via le marché de la Zone de secours Anvers sous la référence GAC/2016/3832 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

19. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR MISE EN CONFORMITÉ DES VESTIAIRES AU POSTE DE PHILIPPEVILLE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/016 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 20.661,15 hors TVA ou € 25.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/723-60.

20. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT D'UN VÉHICULE CITERNE FEU DE FORÊT POUR LE POSTE DE ALLE-SUR-SEMOIS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/017 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 264.462,80 hors TVA ou € 320.000,00 21% TVA comprise ; De conclure le marché auprès du marché de la société Fire Technics SA (marché du SPF Intérieur référence II/MAT/A16-353-16) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/743-98.

21. RATIFICATION DES DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DU 3 AVRIL 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier les décisions suivantes prises par le Collège le 20 mars 2020 :

a) Achat de 5 PC portables en urgence

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver l'achat en urgence de 5 ordinateurs portables conformes à la description approuvée par le Conseil de zone le 22 novembre 2019 ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/ 742-53 ;

De ratifier les décisions suivantes prises par le Collège le 3 avril 2020 :

a) Réparation urgente de la pompe de Clermont

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de la pompe de Clermont auprès de la SA Vanassche de Harelbeke, pour un montant de € 10.060,68 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/745-98 ;

b) Réparation urgente de l'élèveur de Florennes

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de l'élèveur de Florennes auprès de la Sprl DL Services de De Haan, pour un montant de € 5.420,12 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/745-98 ;

c) Renforcement urgent du réseau électrique de Dinant

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver le renforcement du réseau électrique du poste de Dinant auprès de la SA ORES, pour un montant de € 3.955,36 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/723-60.

22. COMPTE 2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le Compte 2019 de la Zone de Secours DINAPHI qui restera annexé à la présente délibération.

**A huis clos**

**23. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROMOTION DE SERGENTS PROFESSIONNELS – RÉSULTAT DES ÉPREUVES**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte des résultats des épreuves de promotion au grade de sergent professionnel, qui ne permettent pas de désigner un lauréat.

**24. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROMOTION PAR MOBILITÉ DE SERGENTS PROFESSIONNELS – ADMISSION AU STAGE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre au stage de promotion par mobilité au grade de sergent professionnel les deux premiers lauréats du concours ; De notifier la présente décision aux lauréats afin qu'ils informent la zone du début de leur période de stage ; De verser dans la réserve de promotion par mobilité le troisième lauréat, pour une durée de 2 ans.

**25. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER STAGIAIRE – LICENCIEMENT**

A la demande du Président, ce point est annulé.

La Secrétaire de Zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

